

MÉMOIRE EN MARCHÉ

Bulletin du comité d'histoire de la Sécurité Sociale de Bourgogne Franche-Comté



Mémoire du travail
à la Sécurité Sociale
Bourgogne Franche-Comté

Sommaire

p 2

L'édito du président

Edouard ARREDI

p 3

Clin d'œil

Marie-Claire ROS

p 4

Souvenirs, Souvenirs...

Hervé AUCLAIR

p 5-6

Une histoire de fous

Hervé AUCLAIR

p 7-8

De l'informe attique à l'informatique

Hervé AUCLAIR

p 9-10

Affections de longue durée - Une affaire de coût

Hervé AUCLAIR

p 11-12

Un hospice pour un repentir

Hervé AUCLAIR

p 13-14

Quand les anciens agents de la Sécurité sociale se racontent

Edouard ARREDI

p 15

La vérité sur l'Aide Médicale de l'Etat – AME

Hervé AUCLAIR

p 16

Assemblée Générale annuelle du Comité régional d'Histoire de la Sécurité Sociale

Edouard ARREDI

L'édito du président

Ce numéro 25 de MEMOIRE EN MARCHÉ coïncide avec les 25 ans du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale Bourgogne Franche-Comté. Pour ma part, il clôture 12 années de participation à la vie de notre comité régional et paraît en cette fin d'année 2018, au moment où je quitte la présidence que j'ai eu l'honneur et le plaisir d'assurer pendant 7 ans.

C'est le moment pour moi de faire le bilan des réalisations de notre comité au cours de ce septennat, en remontant même quelques années plus tôt. Tous les membres du comité d'histoire Bourgogne Franche-Comté peuvent être satisfaits, et même fiers, du travail accompli, de l'intérêt et de la qualité de ses réalisations, et ceci dans un esprit constructif et de convivialité qui ne s'est jamais démenti.

A cet égard, quoi de plus emblématique que l'action permanente que je peux dénommer – un peu pompeusement, certes – notre « vaisseau amiral » ! Je veux bien sûr parler de la sauvegarde de la mémoire des anciens acteurs de l'Institution Sécurité Sociale qui repose sur deux éléments forts, d'une part la « poupe » qui alimente le vaisseau par les témoignages recueillis, et d'autre part la « proue », c'est-à-dire le site web du comité qui en est la vitrine.

Commencée en 2008⁽¹⁾ par une journée d'entretiens collectifs inter-organismes (essai grandeur nature de l'action de sauvegarde de la mémoire), concrétisée en 2009/2010 dans le cadre d'un partenariat avec le Comité Aquitain d'Histoire de la Sécurité Sociale pour la mise en œuvre de l'audio-guidage du Musée National de l'Assurance Maladie à Lormont (Gironde), cette action est devenue permanente avec l'organisation à partir de 2012 d'autres campagnes de recueils de témoignages.

S'agissant du Musée, plusieurs membres du comité ont pu apprécier in situ le résultat des travaux conduits en commun avec le comité Aquitain à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire fêté en mai 2010.

La sauvegarde de la mémoire a pour but d'éclairer les différents aspects du travail à la Sécurité sociale. Il apparaît ainsi important de décrire les réalités du fonctionnement et de la gestion des organismes, d'expliquer leur efficacité, comment ils ont réussi à assurer leur mission redistributive et de justice sociale. Cette action entend également resituer le rôle des personnels des caisses, à tous les niveaux. En effet, si les organismes ont dû faire face à de nombreux défis de modernisation et d'adaptation aux nouvelles technologies, ils ont réussi grâce à l'implication des personnels, à leurs initiatives et à leur investissement à assurer pleinement les missions qui leur sont dévolues.

Aujourd'hui ce sont plus de 100 témoignages thématiques émanant de quelque 40 anciens acteurs de la Sécurité sociale de Bourgogne Franche-Comté qui constituent la base de la médiathèque du comité régional. Tous ces documents vidéo ou audio sont disponibles sur le site web du comité.

Fort d'une première expérience avec l'ouverture en 2011 d'un site dédié aux témoignages réalisés pour la sonorisation du Musée de l'Assurance Maladie, le comité reprit en 2014 le chantier internet qui aboutit, après appel d'offre, à la construction du site actuel, plus moderne dans son design, mais surtout, disposant d'une architecture répondant mieux aux besoins exprimés par les responsables du comité. Ouvert en juin 2015 le site memoiredutravailalasecuritesociale.org articule les documents présentés selon 6 grands domaines d'étude : le personnel, la gouvernance, outils et techniques, organisation du travail, ambiance au travail, bénéficiaires. Parallèlement, le comité s'est attaché à proposer chaque année à l'occasion de son assemblée générale une conférence thématique. A cet égard, l'année 2015 a été particulièrement

riche puisque, dans le cadre des 70 ans de la Sécurité sociale, le comité Bourgogne Franche-Comté organisa des tables-rondes dans le cadre prestigieux de Sciences Po – Campus de Dijon. De nombreux intervenants, au premier rang desquels Mme Rolande RUELLAN, Présidente du Comité National de la Sécurité Sociale, animèrent les débats axés sur deux thèmes principaux : la Sécurité sociale à 70 ans : une institution en constante évolution depuis 1945 ; la Sécurité sociale face aux nouveaux défis. Vaste programme, en perpétuelle actualité !

Dans le cadre de ce bilan, je citerais également l'expérience à laquelle le comité participa en 2013. Je veux parler des RAC, Recherches-Actions Collaboratives. Dans le cadre de ce colloque international pluridisciplinaire et plurisectoriel, qui s'est déroulé à l'Université de Dijon, le comité régional présenta une communication au titre de la « construction/transformation mutuelle des savoirs », intitulée « Travailler à la Sécurité sociale des années 1960 à nos jours. Une production de connaissances à partir des témoignages des acteurs de la Sécurité sociale de Bourgogne Franche-Comté ».

Notre association a, en outre, noué des relations amicales et studieuses avec le Comité d'Histoire Rhône-Alpes qui se sont déjà concrétisées par des échanges fructueux lors de rencontres inter-comités à Lyon et à Beaune : partage d'expériences, site internet, visites de sites chargés d'histoire.

Au chapitre des réalisations, signalons également les parutions du comité régional que sont Mémoire en marche et les Newsletters. A l'origine exclusivement en formule papier, le bulletin Mémoire en marche est aujourd'hui produit en version numérique assortie d'une sortie papier limitée.

C'est donc une activité riche et variée qu'a déployé le comité au cours de toutes ces années. Cela n'aurait pu être possible sans l'engagement et la participation efficiente des membres du bureau. Je tiens ici à tous les remercier bien sincèrement, de même que le conseil d'administration qui a toujours soutenu les orientations et projets qui lui étaient présentés.

Je ne conclurais pas cet édit sans remercier la Direction de la CPAM de Côte d'Or pour la mise à disposition d'une salle de réunion dans ses locaux de Beaune. Et je remercie tout particulièrement le Président et le Directeur de la CARSAT pour le soutien indéfectible apporté au comité d'histoire de la région, ainsi qu'à l'assistance dévouée et efficace apportée par leurs collaboratrices. Je remercie enfin le Comité national d'Histoire de la Sécurité Sociale qui a toujours apporté son soutien aux grands projets de notre comité. Je remercie enfin le Comité national d'Histoire de la Sécurité Sociale qui a toujours apporté son soutien aux grands projets de notre comité.

A la veille de quitter la présidence, je souhaite pleine et entière réussite à celui que le prochain conseil d'administration désignera pour présider dorénavant aux destinées du comité d'histoire de Bourgogne Franche-Comté.

Edouard ARREDI
Président

(1) Voir pages 13 et 14: Quand les anciens agents de la Sécurité Sociale se racontent.

Clin d'œil

L'oeillade répétée et ostensible étant désormais synonyme de harcèlement, notre ex-collègue eut la sagesse prémonitrice d'adresser, à l'occasion de son départ en retraite, un simple mais complice « clin d'œil » chargé d'émotion. Les références à un contexte très précis n'altèrent pas l'amical salut à la communauté de travail ni la fierté d'appartenance, ce qui nous a paru significatif de l'esprit d'une époque dans cette branche professionnelle.

Clin d'œil,

Un clin d'œil,
d'abord aux anciennes et anciens, déjà partis depuis longtemps, qui m'ont appris, conseillé et conforté dans l'idée que l'Assurance Maladie était un choix professionnel sinon judicieux, du moins à forte dimension humaine.

Un clin d'œil,
aux collègues et aux équipes rencontrés tout au long d'un parcours, qui m'a mené de l'accueil du siège, au « 217 » boulevard Sévigné puis à Nodot, ensuite aux Grésilles, puis Chenôve et enfin au Broges.

Un clin d'œil,
aux personnes des différents services de la Caisse et des Centres extérieurs qui m'ont permis d'apporter la bonne réponse, au bon moment, à la situation qui nécessitait de la coopération et une attention particulière.

Un clin d'œil,
à mes collègues cadres qui ont pu, parfois, être agacés par mes impatiences verbales, mes questions, mes remarques, mes expressions « à fleur de peau » qui n'avaient pour objet que la recherche d'une solution conciliant les exigences de nos publics et le travail au quotidien.

Un clin d'œil,
chargé d'une émotion particulière aux deux dernières équipes avec lesquelles j'ai travaillé : les centres de Chenôve, les Broges, les accueils de Marc Seguin et Quetigny. C'est un grand bonheur de découvrir tous les jours que collectivement nous servons à quelque chose et que ce que l'on fait a du sens. J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler à la Sécu et de ce passage actif à la Caisse Primaire, j'en suis fière.

Un clin d'œil,
enfin à ceux qui continuent d'assumer nos missions avec les contraintes que l'on sait, mais qui apportent tellement de piment à notre quotidien... De l'extérieur, je continuerai à dire qu'à la Sécu, on travaille beaucoup, on travaille bien.

Mes amitiés à tous et bon courage.

Ce jeudi 26 janvier 2006

Marie-Claire Ros
Ancienne salariée de la CPAM de Côte d'Or



Marie-Claire ROS - Photo interview novembre 2017 (menu « Témoignages » du site du CRHSS BFC).

Souvenirs, Souvenirs...

A la fin des années 70, à la CPAM de Saône et Loire, comme dans toutes les CPAM, les techniciens devaient questionner le Service du Contrôle Médical sur la pertinence d'un remboursement, en regard de sa justification médicale.

Une demande de frais de transport d'un malade d'AUTUN à LYON, aller et retour dans la même journée, était accompagnée d'une prescription de l'hôpital lyonnais, ainsi libellé :

« Transport du malade et retour pour scanner en panne ».

Le technicien, comme moi, chef de centre, ignorait ce qu'était un scanner !⁽¹⁾

Aussi, la question posée au médecin-conseil fût-elle ainsi rédigée :

« Le transport à Lyon aller/retour était-il justifié médicalement pour réparation du scanner ? »

Le médecin-conseil a fait cette réponse facétieuse :

« L'assuré répare-t-il aussi les montres ? »

Voulant partager son humour, je suis allé lui demander de m'expliquer le pourquoi de sa réponse. De fait, après ses précisions, nous avons été, au centre, mieux informés sur l'appareil que l'on nomme toujours Scanner et que l'on connaît bien... aujourd'hui.

Hervé AUCLAIR

(1) Le premier scanner installé en France, à Marseille, date de 1975.



Une histoire de fous



Philippe Pinel délivrant les aliénés à la Salpêtrière en 1795 - Huile sur toile de Tony Robert-Fleury (1837 - 1912) - Source : Wikipédia

On connaît le Docteur Philippe PINEL (1745 - 1826), comme « le libérateur des aliénés », de l'Hôpital Bicêtre et de la Salpêtrière.

Jusque là, les fous n'étaient pas considérés comme des malades, mais comme des « êtres dangereux » dont il fallait protéger la société. C'est à Bicêtre qu'en 1770, un certain Guilleret (sic) inventa la camisole de force pour sortir les fous des cachots noirs dénoncés par Malesherbes, où on enfermait les déments dans des conditions innombrables ! Ils étaient aussi des « matériaux d'essai » car le 17 avril 1792, à Bicêtre, fut testée la Guillotine !

Mais la postérité ne retient toujours que les noms des chefs !

En effet, depuis 1785, un homme avait entrepris d'humaniser les soins qui leur furent enfin donnés. C'est lui le véritable artisan de la libération des aliénés !

Cet homme n'était pas médecin ! Il était arrivé à Bicêtre comme malade venant de l'Hôtel-Dieu. Atteint des « humeurs froides » encore appelées « écrouelles » (adénite tuberculeuse) et déclaré incurable, il est gardé à l'hôpital. Nous sommes en 1771 !

Il sera l'objet de cet article, son nom : **Jean-Baptiste PUSSIN (1745 - 1811)**

Né à Lons-le-Saunier le 29.09.1745 dans une famille franc-comtoise de tanneurs.

Cet autodidacte, physiquement fort, reste à l'hôpital Bicêtre une fois guéri et décide de s'impliquer dans la vie de l'hôpital. Il aide tout d'abord les enfants malades durant leurs cours, puis devient portier de l'hospice. En 1780, il est surveillant dans le service des aliénés agités, puis en 1785, « gouverneur des fous » et

travaille entre autre auprès du médecin militaire Jean Colombier, Inspecteur de l'hôpital, lequel est proche des conceptions de Pussin. Le docteur Colombier sera le témoin de mariage de Jean Baptiste avec Marguerite en 1786. Sa femme travaillera à ses côtés à Bicêtre, puis à la Salpêtrière.

Bicêtre est réservé aux hommes. C'est une des maisons de l'Hôpital Général initialement établi pour

l'enfermement des « Pauvres, Mendiants valides et invalides ». Au fil du temps, sont accueillis des « Pauvres enfants, vieilles personnes et les infirmes d'épilepsie », puis « des correctionnaires, des prisonniers et les pauvres malades non guéris de l'Hôtel-Dieu ». Progressivement, le besoin amène l'Administration à subdiviser l'établissement, en créant des emplois au nombre de sept en 1780.

Pussin commence donc sa carrière dans ces conditions, comme maître des enfants. Pour avoir été « jugé le plus capable d'avoir le soin et direction » de la salle, il a dû acquérir par lui-même une certaine instruction, alors que sa formation première était celle de garçon tanneur. Il obtient la qualité d'instituteur après 10 ans de service, sur certificat des Directeurs de l'hôpital « sans autre examen, lettres et permission » selon l'article LVIII de l'Edit d'avril 1656. Son premier poste de gouverneur le met à la tête de l'ensemble du bâtiment dit neuf « lieu inabordable par l'air infect qu'on y respire ». Outre les enfants infirmes, y sont hébergés « les gâteux salle St Jean au rez-de-chaussée, les idiots et les imbéciles, salle St François, au second étage, les épileptiques au 3ème étage ». Dans l'emploi des fous, il trouve 230 hommes. Il s'agit du lieu pour enfermer les « fous et les folles » (Arrêt du parlement du 7.9.1760).

« Le quartier des fols est à côté de ce bâtiment neuf. On y a construit 249 loges de pierre de taille qui peuvent contenir chacune deux hommes. « Les furieux sont enchaînés dans ces loges, les plus tranquilles sont logés dans un gros pavillon dans lequel il y a 60 lits. Ces pauvres gens ne sortent jamais et ne peuvent que se promener dans une cour complètement close, sans chauffage, sans commodités, avec seulement un réservoir d'eau dans lequel ils peuvent ordinairement se baigner. Au plus fort de l'hiver on y entend jour et nuit un bruit épouvantable, les uns chantent, les autres pleurent, on y jure, on y prophétise, on rit, on se bat, on danse, c'est un déraisonnement perpétuel ».

Les conditions de vie des fous, selon des récits parfois fantaisistes, ont fondé la légende noire : « confondus et entassés pêle-mêle avec les criminels et les vagabonds puisqu'enfermés dans la même maison, parqués comme des bêtes, condamnés à une réclusion perpétuelle et regardés comme des êtres inutiles et dangereux, ils sont couchés sur des grabats de paille pourrie dans des loges immondes, exigües et obscures, glacées ou ruisselantes, grouillantes de vermine. »

Dans ce cloaque infect, ils sont enchaînés avec une brutalité extrême, affamés, épiés, agacés, maltraités, à la moindre tentative d'évasion, roués de coups ou même tués par des gardiens sadiques, cruels et violents qui sont souvent d'anciens malfaiteurs.

Après Claude Antoine Soleil jusqu'en 1773, puis Pierre François Mauclerc de 1773 à 1785, Jean-Baptiste PUSSIN est nommé « Gouverneur de Saint-Prix » (un service de Bicêtre).

Passant outre l'Arrêt de 1660 sur le traitement des

fous (ci-dessus évoqué), J.B. Pussin met en œuvre le « traitement moral », repris ensuite par le Dr. Pinel et qui fera la renommée de ce dernier. Enfin, on respecte le fou et on organise méthodiquement ses conditions de vie. Le Docteur Pinel qui sera en poste à Bicêtre de 1793 (le 25 août) à 1795 ou il est nommé à la Salpêtrière comme Médecin-Chef, trouve en Jean-Baptiste Pussin « l'heureux accord des sentiments d'humanité et de fermeté imperturbable, les principes les plus purs de philanthropie, une assiduité infatigable dans sa surveillance, des connaissances acquises par une expérience réfléctive, une fermeté inébranlable, un courage raisonné et soutenu par des qualités physiques les plus propres à imposer, une stature de corps bien proportionnée, des membres pleins de force et de vigueur, et, dans les moments orageux, le ton de voix le plus foudroyant, la contenance la plus fière et la plus intrépide ».

De même, la femme de Pussin qui le seconde activement est admirée par Pinel pour sa fermeté, son intelligence et son courage.

Dans un mémoire rédigé en l'An VI (1797), Pussin expose sa méthode thérapeutique, insistant sur les « remèdes moraux » avec lesquels il dit avoir toujours combattu la folie : « proposer aux fous un travail modéré, tant par l'exercice qu'il procure que par la distraction qu'il opère, les traiter surtout avec douceur, leur en imposer mais ne pas les maltraiter, gagner leur confiance, combattre l'objet qui les a affectés et leur faire envisager un avenir plus heureux, ce qui nécessite une surveillance active, avec interdiction aux garçons de service de frapper les fous en aucun cas et renvoi des contrevenants, enfin utilisation mesurée des moyens de répression contre les furieux. Seule concession à la médecine, il prône l'administration de décoction de chicorée sauvage pour prévenir la constipation, cause de rechute dans les folies périodiques ! »

Citons encore le Docteur Pinel au moment de quitter Bicêtre :

« Ce ne fut pas sans un regret extrême que je ne pus voir le terme heureux de cette coutume barbare et routinière ; mais j'étais d'un autre côté tranquille et je me reposais sur l'habileté du surveillant de cet hospice, Monsieur Pussin, qui n'avait pas moins à cœur de faire cesser cet oubli des vrais principes ».

En 1801, Pinel obtint que Pussin soit nommé surveillant des aliénés à la Salpêtrière.

Cette nomination est la meilleure reconnaissance des qualités de l'ancien garçon tanneur de Lons-le-Saunier, regardé aujourd'hui comme le précurseur de la fonction d'Infirmier Psychiatrique.

Hervé AUCLAIR

Source : Wikipédia

P.S. : Dans de nombreux établissements psychiatriques, une unité porte le nom de Jean-Baptiste PUSSIN. C'est le cas au CHS de la Chartreuse à Dijon où un foyer d'accueil médicalisé se nomme ainsi.

De l'informe attique à l'informatique



2 ordinateurs DPS 6000 de BULL



Micral 80-21



L'informatisation naissante des Caisses Primaires d'Assurance Maladie n'a pas échappé à la sagacité intellectuelle de notre Chef de Division mâconnais (cf. *Mémoire en Marche* n° 24). Dans une page, à nouveau pleine d'emprunts historiques et de comparaisons mythologiques, il fait le parallèle avec l'Attique (région de Grèce autour d'Athènes) informe bien sûr, à l'image du bossu Esope (il était réputé le plus laid de ses contemporains).

Je vous laisse apprécier la vision de cette informatique au travers d'un texte à déguster sans modération.

Hervé AUCLAIR

Crédits photos : Musée National de l'Assurance Maladie



“ Informe, pas tout à fait. Difforme, plutôt. Ce lointain ancêtre de «l'esprit de finesse» a légué toutefois un fabuleux héritage aux civilisations qui lui ont succédé, comme si sa gibbosité légendaire avait contenu de quoi étancher, à travers le désert des siècles, des soifs diverses d'une même souriante sagesse.

Ce cher Esope, consolateur de tous les bossus présents, passés et à venir, me pardonnerait bien volontiers un calembour indigne de lui, car il a montré une telle connaissance de l'ingratitude des hommes que cette ironie de mirliton ne saurait guère l'émouvoir.

Autres temps, autres mœurs... Sans doute. Mais hommes identiques. Nos ancêtres romains, pragmatiques en diable pourtant, avaient importé la mythologie grecque, qui leur semblait fort utile.

Tenants farouches de «l'esprit de géométrie», ils avaient divinisé toutes les faiblesses humaines, s'absolvant du même coup de leurs petits travers, fidèles en ce sens au principe que l'exemple vient d'en haut.

Ce n'était pas si bête.

Nous réagissons autrement, hommes du XX^{ème} siècle finissant, qui refusons de créer autour de l'informatique, la mythologie de notre temps. Et, tandis que la poutre maîtresse de cette science dominatrice est la logique, sitôt nous a-t-on entretenu des exploits de l'Ordinateur, qu'on s'empresse de nous inviter à démythifier le héros.

Et, dans une sublime inconséquence, on veut imposer le culte en détruisant l'idole...

Pour un vulgaire outil, qu'on insulte à qui mieux mieux, on nous demande pourtant de renoncer à mille habitudes, de sacrifier nos routines, d'infléchir nos processus de pensée... On ajoute que rien ne sera plus, après la venue de l'ordinateur sur terre, tout-à-fait comme avant.

Certes, nous avons perdu la faculté de nous émerveiller, et d'adorer. Les anciens, moins compliqués, à notre place, eussent érigé des statues à l'Ordinateur, défini des rituels, composé des louanges pour chanter ses bienfaits, et jeté en pâture aux lions les contestataires victimes de sa colère.

Les gros malins que nous sommes nous refusons à adorer davantage l'Ordinateur qu'une clef à molettes, sûrs de pouvoir le domestiquer, et tout en envisageant gaiement d'être réduits quelque jour à l'état de numéros matricules dans une civilisation des loisirs dirigés.

Il eut été préférable, à mon sens, de laisser fleurir le mythe, d'accepter l'Idole, de prévoir des fêtes liturgiques en son honneur, et de pouvoir ainsi, (passée la fête, adieu le saint) retrouver chaque soir nos pantoufles quotidiennes, l'âme sereine et la conscience en paix.

Quel assuré mécontent eut ainsi osé affronter la colère d'un dieu ?

Avec l'aide, en effet de quelques lions pas trop mal nourris, mis à la disposition des directeurs, promus grands prêtres, dans les jardins des Caisses Primaires, je pense que la «mutation» de nos organismes se fut effectuée sans heurt, les «assujettis» s'habituant vite aux caprices de la divinité nouvelle...

Et, qu'en penserait Esope ? ”

Affections de longue durée Une affaire de coût !

Les nouveautés de 1967, 68, 69, illustrées par notre chef de division mâconnais ! (cf n°24 de *Mémoire en marche*, page 16). Cinquante ans après, les articles qui régissent les affections de Longue Durée numérotés L. 286.1 (3 et 4), sont devenus les articles L 322-3 (3 et 4). La notion de « thérapeutique particulièrement coûteuse » apparaissait, donnant à notre cadre érudit à comparer l'état d'esprit de nos législateurs à l'auteur du folklore nord africain !

Je vous laisse savourer !

Hervé AUCLAIR



66 *Coûteux or not coûteux ? That is the question ... Et ceux à qui elle est posée ont, pour sortir de leur embarras, remis au goût du jour une méthode découverte jadis par un auteur de chansons, prophétique autant qu'inspiré, quoique malheureusement demeuré à jamais anonyme ...*

Gloire toutefois soit tardivement rendue à l'inventeur obscur du système dit de « Travadja la moukhère... » Eut-il la vision prémonitoire de ce qu'aux approches de l'an 2000 la logique rigoureuse de ses couplets apporterait une solution aux problèmes posés par les textes en cause ? Je n'en suis pas certain ... en dépit d'une analogie troublante : les conseillers officiels invitant le malade à dépenser pour savoir si son traitement est coûteux, ne font-ils rien d'autre en effet que de plagier servilement notre génial parolier demandant à sa maghrébine héroïne de goûter au potage de certaine façon pour en apprécier la température ?

Pour leurs premiers pas dans la prospective, il est cependant concevable que les susdits aient eu recours à ce procédé commode plutôt qu'à l'invocation des esprits, système impliquant un recyclage préalable dans une troisième dimension encore imparfaitement connue. C'était donc pure sagesse pour eux que de renoncer à s'improviser spirites et d'éviter de prendre un risque inutile : celui de recevoir force « shoots » occultes de quelque fantôme susceptible, acceptant mal d'être dérangé de sa hantise habituelle par des apprentis.

Pragmatiques et cartésiens, peu instruits dans les mystères de la boule de cristal ou du marc de café, adeptes des solutions éprouvées, nos conseillers ont préféré jouer les « Monsieur de la Palice » que les « Madame de Thèbes », confiant à leurs « petites mains » le rôle non moins prestigieux de disciples d'INAUDI.

Ainsi fut conçu, à la satisfaction de notre grand argentier et pour le plus grand bien de la statistique, un système d'essoreuses à critères qui a désormais atteint sa vitesse de croisière tandis que la Tutelle, sereinement sourde à la clameur des « balayés » après avoir pudiquement jeté le voile de Noé sur sa « Méthode », oppose une fois pour toutes un même disque réponse au chœur des assurés, des administrateurs et des agents

des Caisses, s'inspirant en cela de certains dispositifs utilisés par les services téléphoniques ...

- *Le service médical a émis un avis d favorable estimant que le traitement n'entraîne pas une thérapeutique particulièrement coûteuse... »*
- *«Il n'y a pas d'abonné au numéro demandé»*
- *«Veuillez consulter votre annuaire»*
- *«Veuillez vous reporter aux dispositions réglementaires en vigueur» ...*

S'il prenait d'aventure la fantaisie à quelque assuré, assez rétrograde pour demeurer insensible à la beauté de la machine ainsi mise en place et ne la considérer que sous l'angle terre à terre de son intérêt particulier, d'exprimer son sentiment en balançant quelque pavé ou autre objet contondant sur quelque préposé de la CPAM, pourrait-on affirmer, en toute bonne foi que ce payeur malgré lui fût un casseur ? ”



Pour information :

• Giacomo INAUDI 1867 - 1950, fut un calculateur prodige connu pour sa mémoire des chiffres

• Madame de THEBES, pseudonyme de Anne Victoire SAVIGNY était une voyante et chiromancienne française (1845 - 1916)

Un hospice pour un repentir

«Je, citoyen d'Autun, chancelier de Bourgogne, ce jourd'hui dimanche quatrième du mois d'août, l'an de Notre Seigneur 1443, délaissant toute affection et sollicitude des choses mondaines et tournant ma pensée à ce qui concerne mon propre salut, désirant pour un bien heureux commerce, faire échange des biens temporels qui m'ont été élargis par la bonté divine, dès maintenant et à perpétuité, j'érige et fais construire et

bâtir avec dotation, un hôpital de la ville de Beaune pour la réception, usage et habitation des pauvres malades...»
(D'autres versions existent!)

Par ces mots, Nicolas ROLIN dicte à ses notaires l'acte de fondation du futur Hôtel-Dieu de Beaune, encouragé par son épouse Guigone de SALINS.

PRÉSENTATION DES CRÉATEURS DE L'HÔTEL-DIEU :



Cour de l'Hôtel-Dieu de Beaune - Groupe des représentants des comités d'histoire Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté à l'occasion de la rencontre inter-comités du 9 avril 2018.

Nicolas ROLIN, né à Autun vers 1376 est mort à Autun le 18 janvier 1462 à l'âge de 85 ans, a épousé Guigone de SALINS née à Beaune en 1403 et décédée à l'Hôtel Dieu de Beaune le 24 décembre 1470, à l'âge de 67 ans.

C'était le troisième mariage du Chancelier de Bourgogne. Un premier mariage vers 1400 avec Marie Le Mairet qui ne lui a pas donné d'enfant. Le second mariage avec Marie des Landes a vu la naissance de quatre enfants (dont Jean V Rolin qui sera évêque de Chalon et d'Autun, Abbé de Saint Martin d'Autun, puis Cardinal). Au décès de sa seconde épouse, il se marie pour la troisième fois avec Guigone de Salins, de 27 ans sa cadette. Ils auront trois enfants : Louise, Claudine et Antoine. A noter, que Nicolas Rolin a eu six autres enfants hors mariage qui furent légitimés par le Duc de Bourgogne et/ou par le Roi de France.

Guigone de Salins, quant à elle, est issue de la famille des seigneurs de Salins-la-Tour du Jura. Elle a 18 ans en 1421 quand elle devient la troisième épouse de Nicolas ROLIN, alors âgé de 47 ans. Elle incite son mari à faire œuvre de charité et fonde avec lui, les Hospices de Beaune en 1443, fondation «laïque» rare et audacieuse au 15ème siècle. Elle introduit l'art dans l'hôpital où les indigents et les pèlerins sont soignés dans un décor de palais.

POURQUOI VOULOIR SAUVER SON ÂME ?

Immensément riches, l'un et l'autre, sensibles à l'état déplorable de la population de l'époque qui souffre de la guerre de cent ans (1337-1453, en fait : 116 ans) ravageant les campagnes, générant des bandes de pillards (les écorcheurs) et apportant la peste en plus de la misère. Beaune était la ville la plus touchée par ces fléaux et Nicolas et Guigone décidèrent que leur œuvre serait construite en cette ville.

Malgré ces bienfaits terrestres peuvent-ils encore espérer une part de paradis ? Que faire pour échapper à la sanction divine, à l'heure de quitter ce monde ? Guigone possède une fortune personnelle de par sa famille, propriétaire des Salines du Jura. Nicolas, lui, est propriétaire de nombreux châteaux, terres, vignes, forêts (plus de 40 possessions, ainsi que plusieurs châteaux apportés en dot par la famille Salins, des héritages collatéraux ainsi que des acquisitions par confiscation) en Bourgogne et en Charolais. Nicolas Rolin achète donc au Sieur Guillaume de Vienne un premier terrain situé sur la rivière Bouzaise, à proximité des

Halles de Beaune, le 20 janvier 1442. La municipalité complètera ce premier achat en lui vendant plus tard d'autres terrains qui jouxtent le sien. Pendant ce temps, Guigone de Salins sollicite du pape l'autorisation exceptionnelle de visiter les communautés de religieuses afin d'en découvrir les règles et le fonctionnement, ce qu'Eugène IV lui accorde volontiers. Par cette initiative, une nouvelle communauté de femmes va naître à l'Hôtel-Dieu : celle des sœurs hospitalières de Beaune.

Nicolas fixe à cinq ans la bonne fin des travaux ; il en faudra trois et demi de plus. Le 31 décembre 1451, le chancelier âgé de 75 ans sera présent pour inaugurer l'Hôtel-Dieu.

Rangée de lits dans la grande salle des pôvres de l'Hôtel-Dieu de Beaune
Auteur : Velours - Copie libre - Source : Wikipédia



L'ARCHITECTURE DE L'HÔTEL-DIEU, LES SYMBOLES:

(relevé dans le fascicule Hospices de Beaune – Beaux-Arts édition)

« L'architecte reste à ce jour inconnu. L'édifice s'ordonne autour d'une cour rectangulaire. Associant deux matériaux alors très coûteux, la pierre de taille et l'ardoise, le long corps de bâtiment qui fait face à l'ancienne place des halles ducales comprend, à l'est, la «grande Chambre des Pôvres» incluant une chapelle et, à l'ouest, le logement des sœurs abritant un réfectoire, une cave, et à l'étage, un dortoir. Vouée au salut des âmes et aux soins du corps, la Grande Chambre est une vaste salle de type halle, couverte d'un berceau lambrissé brisé qui laisse apparents les entrants et les poinçons de la charpente. L'austérité de ce corps de bâtiment contraste avec les couleurs et les volumes du corps de logis en L qui ferme la cour, au sud et à l'est. Couvert d'une pittoresque toiture animée de lucarnes, ce corps de logis abritait des chambres et des salles de service réparties sur deux niveaux, desservies par des galeries ouvertes : l'infirmierie des malades en danger de mort, la cuisine, les fours, le farinier, la fromagerie, la «chambre du sel», la buanderie, l'ouvroir des sœurs, leur infirmerie et huit chambres particulières, dont l'une d'elles réservée à Guigone (une autre chambre, au-dessus devait être réservée à Nicolas). Traversant l'angle sud-ouest de la cour, la Bouzaise y alimentait un lavoir (démoli en 1854), avant de passer sous la cuisine et l'infirmierie, servant de tout à l'égout ! ».



Rangée de lits dans la grande salle des pòvres de l'Hôtel-Dieu de Beaune
Auteur : Velours - Copie libre - Source : Wikipédia

Le carrelage de la grande salle des pauvres et de la chapelle témoigne de l'amour de Nicolas Rolin pour Guigone : il comprend le monogramme de Rolin (N et G entrelacés) et sa devise «Seulle» en référence à sa femme, devise apposée sur tous leurs biens : « Seule dame de ses pensées elle sera l'astre qui lui montre le chemin du salut ».

De nombreuses œuvres d'art sont présentes dans tout le bâtiment : statues, coffres, tapisseries, étains. Particulièrement remarquable est le polyptyque du jugement dernier, œuvre commandée au peintre Rogier van der Weiden*, sur lequel sont représentés les portraits de Nicolas Rolin et de Guigone de Salins.

*: la Bourgogne de l'époque comprenait les Flandres et le Hainaut !

LES HOSPICES DE BEAUNE, AUJOURD'HUI

(relevé dans le fascicule Hospices de Beaune - Beaux-Arts édition)

Beaune possède aujourd'hui un hôpital moderne et les hospices ne recèlent plus d'unité de soins depuis 1971. Seule une maison de retraite fonctionne au fond du parc.

Outre son passé, son architecture et ses trésors, ce qui fait encore la richesse des hospices de Beaune, c'est, bien sûr, le Vin!

Plus de 60 hectares de vigne appartiennent encore aux hospices de Beaune, et chaque année, dans le plus pur esprit de ses fondateurs, il est fait appel à la générosité publique, lors de la vente aux enchères d'une partie des vins des hospices de Beaune.

La modernité va plus loin encore puisque depuis peu, la direction des vignes et l'intendance du domaine est régit par... une femme ! (sans doute une référence à Guigone!).

Le 9 avril 2018, le Comité régional d'histoire de la Sécurité Sociale de Bourgogne-Franche-Comté a invité son homologue rhône-alpin, le Comité Rhône Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale (CoRAHSS) à venir en délégation participer à une réunion d'échange. A l'issue de cette dernière, et après un repas pris en commun, était organisée une visite des Hospices de Beaune.

Hervé AUCLAIR

Sources : wikipédia et documents en vente à la boutique des hospices



Rangée de lits dans la grande salle des pòvres de l'Hôtel-Dieu de Beaune. Auteur : Velours - Copie libre - Source : Wikipédia

Quand les anciens agents de la Sécurité Sociale se racontent

Le Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale Bourgogne Franche-Comté dispose d'une bonne expérience dans le domaine de la sauvegarde de la mémoire des anciens acteurs de la protection sociale de la région. Cette action, devenue permanente, a débuté par le partenariat conclu en 2009 avec le Comité Aquitain pour l'audio-guidage du Musée de l'Assurance Maladie sis à Lormont (Gironde). A cet égard, on rappellera que les témoignages oraux mis à la disposition des visiteurs lors de la mise en place des audio-guides en 2010 ont été enregistrés auprès de retraités de Bourgogne Franche-Comté.

Mais avant de se lancer dans cette action d'importance, le comité régional Bourgogne Franche-Comté avait réalisé une première expérience en 2008 sous la forme d'entretiens collectifs. C'est le fruit de ce travail qui va prochainement être mis en ligne sur le site du comité : <http://memoiredutravailalasecuritesociale.org/>

Soulignons au passage que certaines des illustrations qui enrichissent le site ont été mises gracieusement à notre disposition par le Comité Aquitain, que l'on remercie à nouveau.

LES ENTRETIENS COLLECTIFS DE 2008

Réunis dans les locaux de la CPAM de Saône & Loire le 5 mars 2008, 12 anciens salariés d'organismes du régime général de Bourgogne Franche-Comté (CRAM, URSSAF, CAF, CPAM, CTI, CNAMTS) ont livré leurs souvenirs.

Sous l'animation de deux membres du bureau du comité régional, ils ont articulé leur témoignage autour de 5 thèmes :

- 1• L'entrée dans le métier : pourquoi intégrer la Sécu ?
- 2• La connaissance des objectifs et des valeurs spécifiques d'un organisme de Sécurité sociale
- 3• Quel regard porté sur l'assuré, l'allocataire, etc ... ? Et inversement quel regard porté par celui-ci sur les caisses et leur personnel ?
- 4• L'adaptation aux évolutions matérielles, organisationnelles et spatiales
- 5• La perception du management de votre organisme de Sécurité sociale

Dix ans après, ces témoignages audio n'ont pas pris une ride. Organisés en plusieurs fichiers thématiques, ils seront prochainement disponibles sur le site du comité régional d'histoire.

SYNTHÈSE DE QUELQUES-UNS DES PROPOS RECUEILLIS

En prélude à leur mise en ligne, voici quelques traits marquants relatés par les anciens salariés d'organismes ayant participé à cette opération.

L'entrée dans le métier des 12 témoins est intervenue de 1948 à 1972. Le choix de la Sécurité Sociale s'est fait très majoritairement sur des critères autres que sociaux : hasard de rencontre, travailler pour faire comme les camarades et gagner un salaire, 1er concours d'entrée réussi, attrait de la sécurité de l'emploi. Deux, cependant, ont déclaré avoir été attiré par le côté social du métier.

Généralement, les valeurs de la protection sociale et les objectifs des caisses étaient totalement méconnus à l'entrée dans l'Institution. Hormis pour les personnes qui ont été sensibilisées rapidement du fait de leur adhésion à un syndicat, c'est essentiellement la mise en situation qui permit la prise de conscience, surtout

lorsque le poste occupé mettait l'agent en contact direct avec le public (guichet ou enquête). Sur le plan de la sensibilisation au rôle des caisses de Sécurité sociale, 1968 a été un accélérateur.

Tous les participants se sont retrouvés pour dire que l'assuré, l'allocataire, ... n'éprouve pas d'intérêt particulier pour les caisses tant que tout va bien et qu'il n'a pas de besoin, essentiellement financier. S'agissant des usagers qui ont un contact avec les caisses, leur regard dépend largement des insatisfactions ou insatisfactions ressenties : temps d'attente au téléphone et au guichet, possibilité d'un contact personnalisé à l'accueil ou au domicile, qualité de l'écoute, délai de paiement, évolution du niveau des remboursements.

Quant au regard porté par les agents des organismes sur le public, les participants ont eu tendance à exprimer leur regard sur les politiques de l'Institution au

moment où ils s'exprimaient, c'est-à-dire en 2008. A cet égard, une partie des témoins estimait que le service public connaissait une régression sur différents plans, notamment en terme de contact (diminution des points d'accueil, méfiance vis-à-vis des plate-forme téléphoniques). D'autres tenaient à mettre en avant les avancées en terme de qualité et d'élargissement des services offerts à des publics toujours plus larges, grâce en particulier à l'informatique. Les collègues des branches famille et retraite considèrent pour leur part que les contacts avec leurs publics respectifs sont plutôt en développement.

Tout le monde est passé en quelque sorte du stylo bille au PC individuel en vivant plus ou moins bien les étapes intermédiaires : les 1ers postes de saisie, simples terminaux, les PC partagés, puis individuels, les micros portables pour les activités hors bureau, la bureautique, la télématique.

La suppression du dossier papier a été mal vécue : perte de repères, insuffisamment d'écrans, temps d'attente sur machine.

S'agissant de l'organisation spatiale, les agents ont

connu soit les structures en grands plateaux, soit les petites unités, préférant ces dernières. Pour les accueils, les dispositifs ont régulièrement changé, et pouvaient varier d'un centre de paiement à l'autre.

Enfin, concernant le dernier thème abordé, le cadre des années 1960/70, essentiellement technique, avait plus « les coudées franches » pour organiser le travail dans son unité. Dorénavant, le cadre est d'abord manager et utilise des outils tels le plan de formation, les entretiens annuels.

L'agent s'est adapté aux évolutions. Au début il devait produire vite. Les années 1980 ont vu se développer la polyvalence. Le concept de guichet unique avait pour conséquence l'acquisition de compétences multiples. Puis la structuration des besoins et la recherche d'économies a conduit au retour de la spécialisation, avec l'informatique.

Et, sur un plan global, les participants considéraient qu'on assistait à un déplacement du pouvoir de décision, de management, financier, du local au national.

Edouard ARREDI



Quelques-uns des anciens salariés de la Sécurité sociale qui ont participé aux entretiens collectifs de mars 2008... 10 ans après.

La vérité sur l'Aide Médicale de l'Etat - AME

Peut-être êtes-vous, comme moi, confronté à des informations véhiculées sur le Web qui dénoncent les insuffisances des budgets des EHPAD ? Je suis d'accord avec ces dénonciations. Toutefois, ce qui me gêne, c'est quand elles sont comparées à d'autres budgets, dans le seul dessein de polémiquer de façon populiste et raciste. Ainsi est-il mis en parallèle, le sort de nos anciens avec l'accueil d'étrangers sur notre sol ! Quelquefois ces articles sont signés (*pas toujours*) et émanent de militants politiques qui trouvent là une tribune à leurs idées. (*Recherchez le profil sur le Net de Jacques Guillemain !*)

Pour être concret, il est mis en comparaison les sommes allouées aux EHPAD et celles attribuées à l'AME, ou plus prosaïquement : A qui donnez-vous la priorité ? nos anciens ou tous ces nouveaux entrants qui viennent mettre par terre (*sic*) notre civilisation.

J'ai donc souhaité rétablir la chronologie, sinon la vérité, sur ces prestations qui datent de la fin du XIX^e siècle pour venir en aide aux plus démunis d'entre nous, comme la France l'a toujours fait !

HISTOIRE DE L'AIDE MÉDICALE DE L'ETAT OU AME

La loi du 15 juillet 1893 crée l'AMG : Assistance Médicale Gratuite

Après une loi du 14 juillet 1913, c'est le décret 53-1186 du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance qui entre en jeu. Ce texte visait à remettre en ordre un système d'assistance devenu confus, dualiste entre Sécurité Sociale et assistance et à le moderniser pour éviter les disparités entre les Départements qui en avaient la charge.

Pour réformer l'assistance, l'aide médicale est d'abord remise à la charge de l'Etat. Le texte initiait une réflexion autour « d'un droit à l'aide sociale », sorte d'aide qui apparaît comme un devoir de la collectivité à l'égard des plus pauvres. Dès lors, l'aide sociale a la particularité d'être attribuée sans condition préalables du bénéficiaire !

C'est ensuite une des lois de décentralisation, la loi 83.663 du 22 juillet 1983, complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, qui a fait peser à nouveau sur les départements, la charge des prestations d'aide sociale, parmi lesquelles, l'aide médicale. Ainsi, l'Aide Médicale Départementale (AMD) est instaurée.

Deux distinctions existent :

1- L'Etat garde la charge des cotisations d'Assurance Personnelle et le Département supporte la charge de l'Aide Médicale pour soins de ville, de l'aide médicale hospitalière et de l'aide médicale des malades mentaux,

2- Le département supporte la charge des aides médicales pour les personnes domiciliées en France. Sinon, la charge incombe à l'Etat.

La loi 92.722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et à la lutte contre

l'exclusion sociale et professionnelle, a assoupli les conditions d'accès à l'AMD. Les personnes non couvertes par l'Assurance Maladie de base sont prises en charge par l'assurance maladie au titre de l'Assurance Personnelle dont les cotisations sont acquittées par l'AMD. La demande d'AMD est faite auprès des CCAS (Centre Communaux d'Action Sociale) du lieu de résidence du demandeur.

La loi 93.1027 du 24 août 1993 sur l'accueil et le séjour des étrangers en France, dite « Loi Pasqua » a introduit une condition de régularité de séjour pour bénéficier de l'Assurance Maladie.

Enfin, la loi 99.641 du 27 juillet 1999 relative à la CMU (couverture maladie universelle) devait faire disparaître l'AMD et unifier tous les résidents de France dans une protection maladie universelle égale pour tous. Mais le maintien de l'exigence de régularité du séjour pour l'assurance maladie a conduit au maintien d'un dispositif d'aide médicale spécifique pour les étrangers en séjour irrégulier. C'est devenu l'Aide Médicale de l'Etat ou AME.

Pour autant, le bénéfice de l'AME n'est pas automatique et reste soumis à des conditions de domicile, de durée de résidence en France, de ressources, de charges de famille, etc.

Comme on le voit, comparer les budgets d'établissements de soins et d'hébergement avec un budget d'aide médicale spécifique n'a aucune raison d'être et ne relève que de la seule propagande anti-migrants.

Hervé AUCLAIR

Source : article « le site du CNLE »

www.cnle.gouv.fr/de-1983-a-1999-de-l-assistance-html

Assemblée Générale annuelle du Comité régional d'Histoire de la Sécurité Sociale



Vues de l'assemblée générale du 29 juin 2018

L'Assemblée Générale du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale Bourgogne Franche-Comté s'est tenue le 29 juin 2018 au siège de la CARSAT BFC. Invitées du comité régional, Madame Rolande RUELLAN, Présidente du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, et Madame Marie-France LAROQUE, Secrétaire Générale, assistaient à la réunion. Le comité régional a, en outre, accueilli Monsieur Edmond DECOUX, représentant Madame Elisabeth NALLET, Présidente du Comité d'Histoire Rhône-Alpes.

Les points de l'assemblée générale portaient pour l'essentiel sur le rapport moral et le rapport d'activités, l'arrêté des comptes et le rapport financier 2017.

Le président Edouard ARREDI présenta le rapport moral autour de 3 idées forces : ambition de rassembler tous les organismes sociaux de Bourgogne Franche-Comté, volonté d'une large représentativité des différents acteurs du monde de la protection sociale, contribution originale à la connaissance de la vie et du fonctionnement «*vus de l'intérieur*» des organismes sociaux par le recueil de témoignages d'anciens acteurs en région.

Si le comité peut considérer comme réussis les 2 derniers de ces objectifs, le bilan est plus mitigé concernant l'adhésion des organismes. En effet, le comité régional constate depuis quelques années, en le regrettant, une tendance au désengagement de certains organismes de Sécurité Sociale de la région, tous régimes confondus. A cet égard, le président craint que cela ne traduise un moindre intérêt pour l'histoire de la protection sociale. Et pourtant : «*L'histoire ne nous dira sans doute pas ce qu'il faut faire, mais elle nous aidera peut-être à le trouver*» Fustel de Coulanges, historien, sociologue (1830 – 1889).

Concrètement, l'année 2017 a vu les actions suivantes se réaliser : recueil de témoignages vidéo sur diverses thématiques (la place des femmes à la Sécurité Sociale ; souvenirs d'un ancien directeur de CPAM, pionnier de l'assurance maladie ; action sanitaire et sociale, prévention), conférence sur l'histoire de l'espace de travail dans les caisses de Sécurité Sociale), échanges avec les collègues du comité Rhône-Alpes, diffusion sur le site web du comité régional de bulletins Mémoire en marche et de Newsletters.

Par ailleurs, les comptes 2017 ont été approuvés après

présentation des résultats de l'exercice, du rapport financier, et du rapport du vérificateur des comptes. De façon succincte, on indiquera que le comité régional parvient jusqu'à présent à fonctionner et à réaliser ses actions malgré un budget serré. Cependant, la diminution du nombre des adhérents au niveau des organismes laisse craindre à court terme des difficultés financières qui seront de nature à impacter les activités du comité.

En clôture de l'AG, Monsieur Christophe CAPUANO a abordé les questions de la prise en charge du vieillissement de la population au cours de la conférence qu'il a donnée. C'est sur la base de son récent ouvrage «*Que faire de nos Vieux ? Une histoire de la protection sociale de 1880 à nos jours*» (Presses de Sciences Po – Mai 2018) que le conférencier a retracé et analysé les étapes successives de la prise en charge des personnes âgées dans notre société.

On retrouvera ci-dessous le texte de la 4^{ème} de couverture de l'ouvrage :

«*Il est probable que nous vivions vieux, incertain que nous vivions en bonne santé. Pour mieux cerner la question de la dépendance des personnes âgées, de plus en plus aiguë avec le vieillissement de la population, Christophe Capuano apporte son regard d'historien et revient sur la genèse de l'État social depuis les années 1880. Les dispositifs mis en place, fondés sur l'assistance ou l'aide sociale, ont toujours été déficients. Longtemps assimilées aux grands infirmes ou aux handicapés, les personnes âgées ont perdu les bénéfices de la politique du handicap à la fin du XX^e siècle. Quant au cinquième risque de la Sécurité sociale – celui de la dépendance –, sa création s'est vue constamment repoussée jusqu'à nos jours.*

Au travers du sujet de la dépendance, l'auteur souligne la priorité donnée aux économies budgétaires et aux logiques des finances publiques dans les politiques sociales menées envers les troisième et quatrième âges. Il insiste également sur le rôle essentiel des familles, qui se maintient au fil du temps n'en déplaise aux pouvoirs publics qui ne cessent de pointer leur désengagement.» Christophe CAPUANO est maître de conférences, habilité à diriger des recherches, en histoire contemporaine à l'Université de Lyon 2 et enseignant à Sciences Po Lyon. Il est membre du LARHRA⁽¹⁾ et du groupe ESOPP (CRH-EHESS⁽²⁾). On rappellera qu'il est également vice-président du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale Bourgogne Franche-Comté.

L'intégralité de la conférence de Christophe CAPUANO est disponible sur le site du comité régional d'histoire en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.memoiredutravailasecuritesociale.org/fr/35/v/que-faire-de-nos-vieux>

Edouard ARREDI

(1) LARHRA : Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes

(2) CRH-EHESS : Centre de Recherches Historiques - Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales



Ouvrage de Christophe CAPUANO «*Que faire de nos vieux ?*»



www.memoiredutravailalasecuritesociale.org

MÉMOIRE en MARCHÉ

Bulletin du comité d'histoire de la Sécurité sociale de Bourgogne Franche-Comté

Directeur de publication : Édouard Arredi - **Réalisation :** Akyos Communication

Impression : CARSAT Bourgogne Franche-Comté **Dépôt légal :** Novembre 2018

Contact : comité d'histoire de la Sécurité sociale de Bourgogne Franche-Comté - 21044 DIJON CEDEX